

L'ASSEMBLEE GENERALE 1981  
DES COPROPRIETAIRES DE LULLY-PARC

---

Brasserie des Sports

25 novembre 1981

En l'absence de M. Wohlwend président, grippé, c'est M. Wust qui préside cette assemblée générale. Il demande l'interversion des points 8 et 11 de l'ordre du jour, car les résultats de la commission "tournus" peuvent influencer la nomination du comité.

1. Relevé des présences et quorum

14 présents	le quorum est atteint
2 excusés	M. Wohlwend, M. Aebi
1 absent	M. Genoud

2. Désignation du secrétaire et de 2 scrutateurs

secrétaire	Mme Hubmann
scrutateurs	M. Fluckiger
	M. Schaedler

3. Adoption du P.V. de la dernière assemblée et décharge

le P.V. ayant été distribué à chaque copropriétaire, il est accepté sans lecture et décharge en est faite, à l'unanimité.

4. Rapport du président sur l'exercice écoulé et décharge

idem pt 3

5. Rapport du trésorier et décharge

le trésorier M. Wust détaille certains points de son rapport. D'après lui les différences de consommation électriques des années 78/79 et 80 ne sont pas significatives.

Au nom de tous les copropriétaires, M. Oetiker remercie le trésorier pour le travail accompli et les rapports clairs présentés. M. Wust est vivement applaudi.

6. Rapport des vérificateurs de compte et décharge

M. Martini lit le rapport des vérificateurs de comptes. Ceux-ci sont approuvés et M. Wust est a nouveau félicité.

7. Confirmation de l'administrateur

M. Jaquier explique que M. Wust doit être confirmé dans son mandat pour encore 1 an. Il l'est par applaudissements.

8. Résultats commission "tournus"

M. Oetiker explique qu'il faut changer l'article 48 du règlement actuel. M. Wust relit l'article et explique les modifications, qui ne sont en fait que des précisions. Le prochain comité devra se renseigner pour savoir:

- 1) s'il faut inscrire ces précisions au registre foncier
- 2) le coût de cette modification.

L'ancien et le nouvel article sont alors lus paragraphe par paragraphe, et l'assemblée vote chaque paragraphe. Après discussion pour chaque paragraphe, ceux-ci sont acceptés sans opposition:

- a) l'assemblée générale des copropriétaires désigne le comité de gestion. Celui-ci se compose de l'administrateur et de 3 membres choisis parmi les copropriétaires résidant effectivement à Lully-Parc I.
- b) le comité de gestion désignera parmi ses membres un président. Les fonctions de président et d'administrateur ne sont pas cumulatives.
- c) Les membres du comité de gestion sont élus à tour de rôle (tournus) pour une durée de 2 ans. Leur fonction cessera par leur remplacement, en cas de changement de domicile, de démission, de révocation ou de décès.
- d) les fonctions de membre du comité de gestion sont gratuites.
- e) les copropriétaires non résidant à Lully-Parc I payeront, par mois, une somme fixée par l'assemblée générale en remplacement de leur non participation dans le comité de gestion.
- f) Dans le cas où un copropriétaire non résidant devient résidant à Lully-Parc I pendant un tournus et participe au comité de gestion la somme déjà payée pour le tournus en cours lui sera remboursée.
- g) l'assemblée générale se réserve le droit de dispenser un ou plusieurs copropriétaires du tournus pour services rendus à la copropriété.

L'assemblée générale vote alors, en complément au point "e" le montant de 50 francs/mois (soit 3600.-- francs environ pour un tournus). Ce montant est accepté sans opposition.

9. Nomination de nouveau comité de gestion

MM. Wust et Wohlwend restent pour accomplir leur 2ème année de mandat. Mme Dayer (6 voix) et M. Oetiker (4 voix) sont élus.

10. Nomination de deux vérificateurs de comptes pour le prochain exercice et vote

M. Anderson (2ème année) et M. Frei se proposent pour accomplir ce travail. Ils sont remerciés et applaudis.

11. Création d'une commission "liquidation procédure"

D'après le comité sortant, la procédure devrait être terminée en 1982. Mme Frei, M. Jaquier et M. Wust se proposent, puisqu'ils sont très au courant des affaires de Lully-Parc de s'occuper de liquider la procédure. Ils sont vivement remerciés par l'ensemble des copropriétaires.

12. Procédure

Les lettres importantes ont été distribuées à chacun au fur et à mesure. Mme Frei rappelle les points en suspens

- a) étanchéité dalle → il faut attendre la pluie
- b) tapis bitumeux → il sera fait en même temps que le chemin de Chambert, soit début décembre
- c) façades côté jardin → les petites fissures capillaires ne seront pas réparées (sauf maison M. Wust) → M. Gros n'accepte pas son joint de façade jardin
- d) fissures intérieurs → ont été réparées à la satisfaction de tous.
- e) infiltration d'eau en toiture → réparée
- f) sanitaire → point très important en train d'être réglé car Troger et Gervaz ont reçu une lettre de M. Portier.
- g) sacs de buanderie → réparés
- h) infiltration d'eau par les fenêtres → la maison Meyer doit passer le 28.11.81 à 16.00 h pour contrôler et réparer dans les jours qui suivent.
- i) fers apparents montée garage → seront réparés bientôt.
- j) bacs de rétention (prises d'air) seront réglées bientôt

- k) canalisations à refaire dans les jardins →  
il faut attendre les délais légaux car  
M. Astié ne réagit pas aux lettres de M.  
Portier.

M. Portier a jusqu'au 15 décembre pour faire exécuter les travaux. Au début janvier une réunion se tiendra avec M. Joye et les avocats de 2 parties.

Ensuite il faudra aller devant la 16ème chambre pour régler définitivement la procédure. Il faudra ensuite payer Me. Woodtli. La facture sera en grande partie payée par le perdant. La part à payer par Lully-Parc sera décidée en janvier.

### 13. Divers

- a) détartrage du bouilleurs → à suivre  
b) peinture sous-sol → M. Jaquier remercie les peintres bénévoles  
c) place parking sous-sol → cette place n'est pas privée et a été marquée à l'essai pour 1 an. Si elle crée des problèmes entre copropriétaires, il faudra la supprimer  
d) antenne M. Aebi → le nouveau comité reprendra contact avec M. Aebi pour liquider ce problème d'antenne d'ici la prochaine assemblée.  
e) un parking de 24 places semble prévu à côté des nouvelles constructions de Lully-Chambert. Le nouveau comité devra s'informer auprès de la commune et ensuite en informer les copropriétaires.

La séance est levée à 23.30 h.

Le président:



Le secrétaire:

